LE NUMÉRO 5 CENTIMES

L'Egalité
DE ROUBAIX-TOURCOING
Journal Socialiste Quotidien

CINQUIÈME ANNÉE. — N° 344

DIMANCHE 10 DÉCEMBRE 1899

ABONNEMENTS

	Trois mois	Six mois	Un an
Nord et Départements limitrophes.	4 fr. 50	9 fr.	18 fr.
Autres Départements.	5 fr. 50	11 fr.	22 fr.

RÉDACTION et ADMINISTRATION :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX

ANNONCES
Les annonces sont reçues directement au bureau du Journal :
ROUBAIX, 13, Rue des Champs, 13, ROUBAIX
et dans toutes les agences de publicité

DÉPOT LÉGAL Nord 18

Clôture du Congrès général socialiste

L'Unité socialiste votée à l'unanimité

CONGRÈS GÉNÉRAL
du Parti socialiste Français

LA JOURNÉE DE JEUDI
(Détails complémentaires)

Nous complétons ci-dessous nos renseignements sur les deux séances de jeudi.

Proposition des syndicats

La proposition suivante, déposée par le citoyen **Lemormand**, au nom des syndicats, a été renvoyée à la Commission des résolutions :

Dans le cas où un élu du Parti prend place dans un ministère, l'élu doit se tenir en contact avec la Confédération générale du Travail.

Protestation de Coutant

L'*Intransigeant*, dans son numéro de mardi matin, attribuait au citoyen Coutant, du Parti socialiste révolutionnaire, un propos injurieux à l'égard de Jaurès.

Coutant, estimant qu'il est de l'honneur d'un socialiste de ne pas supporter que la presse réactionnaire abuse de son nom contre un camarade a déposé sur le bureau du Congrès la protestation suivante, dont le président, le citoyen Sembat, a donné lecture, au milieu d'unanimes applaudissements :

Je proteste énergiquement contre les allégations mensongères de l'*Intransigeant*. Je professe une grande admiration pour Jaurès.

Une proposition surprenante

Argyriadès, du Parti socialiste révolutionnaire, monte à la tribune et lit, au milieu du bruit, la résolution suivante :

Attendu que le Congrès a décidé que la lutte de classe ne permettait pas l'entrée d'un socialiste dans un gouvernement bourgeois ;

Attendu qu'en admettant que des circonstances exceptionnelles motivent l'entrée d'un social ste dans un ministère bourgeois :

Ces circonstances doivent être soumises à l'appréciation du P. S. tout entier ; attendu que le citoyen Millerand, sans avoir reçu aucun mandat du P. S., parle au nom de ce Parti dans ses discours ministériels ;

Le Congrès décide :

Qu'une délégation sera envoyée au citoyen Millerand pour lui communiquer la décision du Congrès et l'engager à s'y conformer en donnant sa démission de ministre ;

Que, faute de se soumettre à la décision du Congrès, le citoyen Millerand sera considéré comme exclu du Parti socialiste et n'aura plus le droit de parler en son nom.

Pendant cette lecture, on crie dans la salle : « Assez ! Assez ! »

Le président. — Sous prétexte de nous lire des motions, il est désirable qu'on ne vienne pas nous faire des conférences. Cette méthode a l'inconvénient de retarder nos travaux et, en second lieu, de revenir indirectement sur une question tranchée hier. (Applaudissements.)

Le citoyen **Landrin** vient à la tribune et demande la parole.

Le président. — Je ne puis donner la parole à Landrin, mais j'informe le Congrès qu'il vena t déclarer que la proposition Argyriadès est personnelle à son auteur et désavouée par le Parti Socialiste Révolutionnaire. (Applaudissements.)

Gaston Cagniard. — Le renvoi à un mois. (Rires et applaudissements)

Gérault-Richard. — Renvoyez cette proposition aux calendes grecques !

Le président écarte la proposition Argyriadès.

Discours de Guesde
SUR L'UNITÉ SOCIALISTE

Nous avons donné hier une analyse succincte, du discours prononcé jeudi, par le citoyen Guesde, sur l'Unite socialiste.

Nos lecteurs nous sauront certainement gré de leur donner ci-dessous, sinon le texte exact, du moins un aperçu développé de la déclaration de Guesde.

Ce n'est pas un discours, dit-il, c'est une simple communication que je vous apporte, une communication de mon parti qui a délibéré à Epernay de la question de l'unité.

Evidemment, la plus grande somme d'unite possible, l'unite complète est desirable, et non seulement au point de vue national, mais aussi au point de vue international. (Applaudissements.)

L'origine des organisations est dans la division du travail. Chacune s'est formée pour des raisons différentes. Il est donc impossible d'y toucher sans désorganiser le Parti. (Applaudissements.)

Il suffit de chercher à faire disparaître tout ce qui peut diviser ces organisations, il faut que les luttes et les divisions du parti socialiste soient de l'histoire ancienne (Applaudissements).

Il faut chercher un terrain d'entente. Eh bien, il y a déjà sept ans que nous sommes en marche vers l'union. L'unité formée à la Chambre pour combattre le capitalisme s'est reproduite dans l'existence organique du parti. C'est-ce donc que le Comité d'Entente, sinon l'organisme central, ou s'est reflété l'ensemble du parti ?

Au premier rang des actes à accomplir dans le but de créer l'unité, il faut placer le contrôle de la presse socialiste par des organisations fédérées.

Or, je prends un exemple immédiat. Le Congrès vient de décider qu'un socialiste ne devait pas entrer dans un ministère bourgeois. Eh bien, que diriez-vous si la presse qui se réclame du socialisme continuait sa campagne ministérielle ? (Applaudissements).

Il faut que la presse se soumette aux délibérations du Congrès. Sans cela il est inutile que l'on vous demande des décisions si on est décidé d'avance à ne pas les respecter. (Applaudissements.

De même pour les élus de la Chambre. Leur indépendance finit là où l'organisation commence. Il faut que le vote des mandataires du prolétariat soit toujours unanime. (Applaudissements.)

Un troisième morceau d'unité, citoyens, c'est la périodicité de nos Congrès. J'espère que nous nous retrouverons ici l'année prochaine. (Applaudissements.)

Il faut enfin que je rappelle une décision du Parti ouvrier français, partisan de l'unité décision qui déclarait que le Parti accepterait tout organisme central qui serait représentait proportionnellement à ses forces. (Applaudissements).

On pourrait, en prenant les mandats réunis ici par les 5 grandes organisations et par les fédérations autonomes, faire représenter dans une commission centrale tous les éléments du Parti socialiste français.

Vous voyez qu'ainsi la représentation directe des Fédérations départementales serait assurée et nous aurions un organisme central du socialisme.

Le comité en question serait un peu volumineux, dépasserait peut-être une centaine de membres. Mais vous auriez ainsi la délégation plénière du parti socialiste français qui se réunirait chaque fois qu'il y aurait une décision à prendre.

J'adresse un chaleureux appel à la concorde et à la fraternité du prolétariat. (Applaudissements.)

DÉPÊCHE DES SOCIALISTES ALLEMANDS

Voici le texte de la dépêche adressée jeudi au Congrès par la démocratie socialiste allemande, et dont la lecture a été saluée par d'unanimes et chaleureux applaudissements :

Frères et camarades,

Votre Congrès est un événements qui intéresse au plus vif degré les socialistes de tous les pays du monde civilisé. Quant à nous, nous pouvons assurer que l'attention de l'Allemagne ouvrière est fixée sur vous.

Nous sommes sûrs que les résultats de ce Congrès ajouteront une nouvelle page à l'histoire glorieuse du prolétariat français, auquel nous devons la bataille héroïque de juin 1848 et la Commune.

Une seule chose vous a manqué jusqu'à présent : l'unité. Et cette unité, vous la donnerez à la France socialiste ; sinon l'unité absolue des vues et des théories, au moins l'unité de tactique, l'unite de l'action contre les ennemis.

Au revoir, à Paris, au Congrès international de l'année prochaine, où nous espérons trouver la France ouvrière unie.

Vive le socialisme international !

Nos salutations fraternelles.

Le Vorstand (comité exécutif) du Parti social démocratique de l'Allemagne :
W. Liebknecht, Paul Singer, J. Auer, A Bebel, W. Pfannkuch, A. Gerisch.

Les lois scélérates

Le Congrès a voté à l'unanimité la proposition suivante, presentée par le citoyen Fribourg :

Le Congrès national socialiste, considérant qu'aussi longtemps que les lois dites « scélérates » déshonoreront la nation française, on ne saurait décemment parler d'apaisement,

S'élève contre toute mesure amnistielle destinée à assurer l'impunité aux ennemis des libertés publiques et réclame énergiquement l'abrogation des lois infâmes votées en 1893 et en 1894.

LE CONGRÈS ET LA PRESSE

De Gérault-Richard, dans la **Petite République** :

Une impression à laquelle nos ennemis eux-mêmes ne sont pas demeurés étrangers, se dégage des séances du Congrès.

C'est celle de la vitalité de notre Parti. Depuis cinq jours, il s'est dépensé au gymnase jaurésien d'énergie, plus de passion, plus de force cérébrale, que dans les assemblées les plus fameuses de notre histoire.

Et malgré les dissentiments qui révélaient parfois un caractère de violence extraordinaire, toutes les volontés restaient tendues vers le but : l'unité socialiste : tout le monde se retrouvait dans un même attachement au socialisme, dans un égal souci de son triomphe.

Mercredi soir, la salle du Congrès offrait un spectacle d'une grandeur tragique. On sentait que les destinées de la France prolétarienne, nous pourrions dire du monde, car il y a solidarité entre tous les pays entraînés dans l'évolution des idées et des choses, se jouaient à ce moment-là.

Quelques minutes plus tard, les combattants saluaient d'une acclamation unanime et formidable le résultat de la bataille. Ils savaient bien en effet, que, dicté par l'intérêt du socialisme, ce résultat, quel qu'il fût, ne profiterait qu'au socialisme.

De Viviani, dans la **Lanterne** :

Il était évident que le vote émis par le Congrès touchant la participation d'un socialiste au pouvoir devait donner lieu à de vives polémiques. Nos ennemis, il faut le reconnaître, en sont pour leurs espérances.

A juger de loin notre Congrès, à n'y apercevoir que les incidents tumultueux, chacun, parmi nos adversaires, s'était dit que tout allait se rompre.

Ils prenaient notre commune passion pour de la haine et ne comptaient pas sur le sentiment vivant qui soulevait vers le rêve d'unité tous les socialistes.

A ce rêve qui est devenu une réalité tous ont adhéré. Nos adversaires paraissent trouver contradictoires les formules adoptées hier. La première exclut un socialiste du pouvoir. La seconde lui permet, en certains cas exceptionels, d'accéder au pouvoir. Il n'y a contrariété que dans les mots et voici pourquoi.

Tout d'abord, un parti comme le nôtre n'est pas, d'essence même, un parti ministériel. Voilà ce que proclame le Congrès.

Ce parti peut-il à ce point deviner l'avenir qu'il affirmera ne jamais vouloir saisir le pouvoir comme un instrument de défense républicaine ou de conquête économique. Evidemment non. La politique n'est pas l'absolu.

Au fond, si paradoxal que cela puisse paraître aux esprits superficiels ou volontairement fermés, tout le monde en théorie était d'accord.

Nous voulions, nous, qu'un socialiste pût entrer dans un ministère, et nous prétendions qu'aucun principe essentiel du Socialisme n'y faisait obstacle.

Mais pense-t-on que nous ayons jamais réclamé, à supposer que les sollicitations gouvernementales se fissent très pressantes et multiples, qu'un socialiste dût accepter, toujours, sans discuter, et se précipiter sur le pouvoir en tout temps ? Nullement. C'était une question de tact politique dont, dans notre pensée, notre parti restait juge.

De même nos camarades qui s'opposaient à ce principe ne pouvaient avoir dans l'esprit cette idée que, n'importe les circonstances, il serait interdit au socialisme de gouverner. Le tout était une question de mesure et d'appréciation. Au Comité d'entente d'apprécier.

Du Voltaire :

Oui, il était opportun que M. Millerand entrât au ministère.

Oui, il était opportun que le Congrès socialiste évitât de le blâmer à ce sujet.

En politique, il faut toujours aller, comme on dit, au plus presse. Ce qui est urgent, à l'heure présente, c'est de défendre la République.

Pour la défendre, il faut que modérés, radicaux, radicaux-socialistes et socialistes de toutes nuances se donnent la main. C'est pour obéir à cet impérieux besoin que le ministère Waldeck-Rousseau s'est constitué, qu'il vit, et qu'il vivra jusqu'au jour où sa tâche sera accomplie...

Le Congrès socialiste, après de trop longues et trop vives discussions, a fini, dans une unanimité certe, par reconnaître le caractère exceptionnel de la situation qui nous est faite...

Du Radical :

Du moment que le parti socialiste a pris part à la discussion et au maniement des affaires municipales, départementales ou législatives, il a été amené, par la force des choses, à sortir de l'isolement où le principe rigide de la lutte des classes l'aurait confiné : il a noué des alliances électorales, accepté ou donné des concours, fait des concessions.

Il a même appris très vite, le Congrès en est la preuve, les manœuvres parlementaires ; on a vu des révolutionnaires farouches tenter des votes de surprise, à l'instar des parlementaires les plus retors.

Il n'est donc pas très étonnant que sur la question actuelle, la question ministérielle, le parti socialiste dans son ensemble ait abouti à une solution boiteuse : les grandes batailles parlementaires finissent ainsi fort souvent : et le talent des rédacteurs des ordres du jour, qui savent doser exactement ce qu'il faut mêler de pour et de contre pour former une majorité, n'est pas à dédaigner.

Ce sont ces rédacteurs qui ont triomphé au Congrès. Sur la question nettement posée, la commission s'était coupée juste par moitié, 29 contre 28 et 1 abstention ; la formule transactionnelle réunissait au contraire, dans cette même commission, 49 voix contre 7.

Si l'art des transactions se perdait jamais au Parlement, on en retrouverait sûrement la recette dans les congrès socialistes. Ce serait ne vouloir pas dire que le Congrès ait eu tort, loin de là.

Du Matin :

Ah ça, mais ce sont des politiques, ces violents du parti socialiste, et même des politiques extrêmement retors.

Qui s'en serait doutés ?

On sortait des séances du congrès, abasourdi, étourdi par leurs cris, leurs clameurs emportant cette conviction que ces gens-là sont intransigeants à l'égard sur les principes, disposés à se faire massacrer plutôt que de transiger, même sur une question de forme.

Et puis voilà que de tout ce brouhaha, de cet enfer, surgit un petit ordre du jour qui est un pur chef-d'œuvre d'opportune « roublardise ».

Après la séance de l'autre nuit, il n'est plus permis de croire que le socialisme n'est pas un parti politique.

Il a, au contraire, tout ce qu'il faut pour réussir « dans la partie », car il possède, au suprême degré, l'art de sauver la chèvre et le chou, et c'est le fond et le tréfond de la politique.

LA JOURNÉE DE VENDREDI

SÉANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 8 décembre. — La séance est ouverte à 2 heures 40.

L'assemblée désigne comme président le citoyen **Pommier**, de Lorient, délégué des syndicats ouvriers.

Propositions diverses

La commission n'ayant pas terminé son rapport sur l'unité socialiste, il est donné lecture de plusieurs propositions et vœux qui sont renvoyés à la commission.

Les travailleurs agricoles

Le Congrès décide que le Parti socialiste devra à l'avenir s'occuper activement des travailleurs des champs, pour les amener à travailler à leur émancipation sociale.

Les armées permanentes

Une motion demandant la suppression des armées permanentes et des compagnies disciplinaires d'Afrique, est votée à l'unanimité.

L'UNITÉ SOCIALISTE

On reprend ensuite la discussion sur l'unité socialiste.

Les orateurs qui se succèdent à la tribune sont unanimes à la réclamer et exposent les raisons qui imposent l'unification du parti socialiste.

Pommier de Tours, demande que les syndicats adhèrent aux Fédérations socialistes départementales.

La clôture demandée, mise aux voix, est acceptée.

La séance est suspendue pour attendre le retour de la commission de résolution.

Déclaration de Jaurès

Quand la commission rentre dans la salle du Congrès, **Jaurès** prend la parole.

Si la commission dit-il, a été si longtemps avant d'établir ses conclusions, ce n'est pas qu'il se soit élevé des difficultés, bien au contraire, puisque le rapport qui vous sera proposé a été adopté à l'unanimité.

Mais il faut le temps matériel pour transcrire les résolutions.

Nous vous proposons de suspendre la séance jusqu'à 5 heures pour permettre aux délégués de donner aux organisations connaissance des décisions qui ont été prises, et afin d'obtenir dans le congrès la même unanimité qui s'est rencontrée dans la commission.

Cette motion est adoptée et la séance est levée à 3 h. 40.

REPRISE DE LA SÉANCE

La séance est reprise à 5 heures.

La citoyenne Lorgon monte à la tribune et propose au congrès d'envoyer une adresse de félicitations aux grévistes de Montceau-les-Mines et du Bouhis, et de flétrir les brutalités des gendarmes dans ces dernières grèves.

Cette proposition soulève quelques discussions. Elle est enfin renvoyée à la Commission.

LA LUTTE CONTRE LA RÉACTION

Un délégué fait remarquer que l'on pourrait attaquer la discussion de la deuxième question mise à l'ordre du jour général du Congrès avant la séance de ce soir.

Cette question est ainsi conçue :

« *La lutte à prendre par le Parti socialiste dans les conflits des diverses fractions bourgeoises.*

» *Lutte contre le militarisme, le cléricalisme, l'opportunisme et le nationalisme.* »

A ce sujet, le citoyen **Gerault-Richard** croit qu'il n'est pas nécessaire d'ouvrir une discussion à un moment où le désir d'unité anime tous les socialistes.

Dans les crises récentes, dit-il, nous avons tous agi dans l'intérêt supérieur du socialisme.

Le citoyen **Longuet** est d'un avis contraire. On doit discuter cette question, dit-il.

Une motion de Brunellière

Notre collaborateur **Brunellière** propose la motion suivante :

« *Le Congrès flétrit les nationalistes et les antisémites et met les travailleurs en garde contre toutes les forces de la réaction* ».

Cette motion est votée par tous les délégués qui se lèvent en tenant leur carte à la main.

Les uns crient : « Conspuez Rochefort ! » en même temps que d'autres chantent l'*Internationale*.

La séance est levée à 6 heures, aux cris répétés de : Vive la République sociale !

Une nouvelle séance aura lieu ce soir pour le vote sur la question de l'Unite socialiste.

(Voir notre Dernière Heure)

LES BAGNES CLÉRICAUX

UNE RELIGIEUSE ÉTRANGLEUSE D'ENFANTS

M. Charles Masson, mécanicien à Bourbonne-les-Bains, adresse à la *Lanterne* la lettre suivante, qui ajoute une nouvelle page d'horreurs à la lugubre histoire des bagnes cléricaux :

« Je suis étonné qu'au cours de son interpellation, M. Fournière n'ait pas parlé de l'impunité religieuse de Senaide, canton de Lorquin (Vosges). Un de ses perpétrats des atrocités sans nom, qui égalent ou dépassent, et dans tous les cas corroborent celles qui ont été énumérées à la tribune de la Chambre.

» Je n'en veux citer que quelques-unes, subies par ma femme et ma belle-sœur. Une mère barbare et sans scrupules les plaça toutes deux dans cette maison. La première y resta dix ans. Elle en est sortie il y a cinq ans seulement (ma femme a aujourd'hui 23 ans). Dès l'âge de 8 ans, on l'astreignit à la couture des grossières chemises de toile. A cet âge si tendre, il lui fallait déjà veiller quand la tâche imposée n'était pas accomplie à l'heure dite. On la privait d'abord de dîner. Puis, dans le dortoir même, à la faible clarté de la veilleuse, et sans souci des myopies précoces, il lui fallait achever le travail. Cela, aussi bien en hiver, et sans que le dortoir soit chauffé.

» Détail atroce : lorsque ma femme était condamnée à ne pas dîner, les nonnes avaient imaginé de la mettre tout de même à table, en face d'autres orphelines qui mangeaient librement, et plutôt à proximité des plats servis. Un autre châtiment corporel consistait à reléguer les jeunes filles punies dans les couloirs, avec injonction de demeurer immobiles. Les portes restaient ouvertes. Presque toutes les malheureuses qui subirent ce régime attrapèrent de gros rhumes, dont plusieurs dégénérèrent en phtisies. Plusieurs sont mortes.

» Plus de cent fois, ma femme m'a raconté comment un jour, elle faillit être étranglée par une des religieuses de l'établissement. Celle-ci se jeta sur elle, l'étreignant des deux mains à la gorge.

» Râlante, l'enfant s'abattit sur le pavé. Alors, la nonne hystérique s'agenouilla sur sa victime, lui comprimant le ventre et la poitrine. Ma femme ne dut la vie qu'à l'intervention de sa sœur, laquelle était accourue à son secours.

» Quand ma belle-sœur voulut quitter ce bagne, les nonnes la rançonnèrent. Le modeste pécule de cinquante francs, qu'elle était parvenue à économiser, elle dut l'abandonner à l'établissement, sous prétexte que son départ était avancé de six mois.

» Je ne puis vous dire, dans cette courte lettre, tout ce que m'a raconté ma femme ; le surmenage excessif, le jeûne, le cachot, étaient d'application courante. Ma femme fut enfermée plusieurs fois dans ce cachot, notamment quand, après la tentative d'étranglement, elle essaya de s'enfuir, pieds nus dans la neige.

» La religieuse étrangleuse s'appelle sœur Marie de la Croix.

» Il est très probable que le régime de ce bagne n'a guère changé. D'ailleurs, les faits que je vous signale sont relativement récents. Je viens d'apprendre que quatre orphelines se sont évadées tout dernièrement. Il serait urgent, semble-t-il, de savoir ce que sont devenues ces malheureuses. Elles pourraient faire des déclarations suggestives touchant le régime de la maison hospitalière de Senaide.

» Dans l'espoir que le gouvernement de défense républicaine fera ouvrir une enquête sur les monstruosités qui se commettent à Senaide, ma femme et moi nous mettons entièrement à la disposition de la justice.

NOS DÉPÊCHES

(Par Service Téléphonique Spécial)

CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 8 décembre. — Le Conseil des ministres s'est réuni ce matin, à l'Elysée, sous la présidence de M. Loubet.

MOUVEMENT ÉPISCOPAL

Le ministre des cultes a soumis à la signature du Président de la République un mouvement épiscopal portant sur les sièges vacants d'archevêques et d'évêques.

Le budget des colonies

Le Conseil s'est entretenu des questions qui doivent être soulevées au cours de la discussion du budget des colonies, qui commence aujourd'hui à la Chambre.

Le contrôle des chemins de fer

Le ministre des travaux publics s'est fait autoriser à préparer une modification du service du contrôle des chemins de fer, en vue de rendre le contrôle plus effectif.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Paris, 8 décembre. — La séance est ouverte à deux heures sous la présidence de **M. Deschanel.**

LE SANATORIUM DE ST-POL-SUR-MER

La Chambre, après urgence déclarée, adopte le projet de résolution tendant à autoriser des loteries en faveur de l'œuvre du sanatorium de Saint-Pol-de-Mer et de l'œuvre des enfants tuberculeux (hôpital d'Ormesson).

BUDGET DES COLONIES

M. Firmin Faure a la parole dans la discussion générale du budget.

Après avoir réclamé la discussion immédiate du projet relatif à l'armée coloniale, il montre les dangers que peuvent courir les colonies dont la défense n'est pas sagement organisée.

Nous n'avons pas dit-il, avec elles de communications télégraphiques directes. Notre flotte n'a pas de points d'appui. Or, si la guerre n'est pas imminente, l'état d'esprit de M. Chamberlain et d'un certain nombre d'Anglais n'en est pas moins inquiétant.

Qu'a fait le gouvernement pour mettre nos colonies à l'abri d'un coup de main ? Bizerte n'est pas assez fortifiée.

Elle n'a point de troupes en assez grand nombre. Il est grand temps de se préoccuper de cette situation. En Algérie et en Tunisie, des émissaires, déguisés en pasteurs protestants, excitent les indigènes contre la France : que fait-on à cet égard ?

Au Soudan, de douloureux incidents se sont produits. Ils ont occasionné la mort de plusieurs officiers français.

Les ordres et les contre-ordres émanant du ministre des colonies ne sont pas étrangers au drame de Zinder. Ils ont amené le massacre de la mission Bretonnet et l'insuccès de la mission de Behagle.

On devine aisément la main qui a armé contre nous le sultan Rabah, cet ancien esclave de Zobeir pacha.

Au Siam, le gouvernement doit faire respecter nos conventions. A-t-il pris toutes ses précautions en cas de complications futures.

Qu'il vienne s'expliquer, et dire s'il est en mesure de défendre nos colonies. Il faut qu'il prenne la responsabilité effective de ses actes.

M. Co. Bas. — Comme le général Mercier à Madagascar.

M. Lasies. — Que vient faire ici le général Mercier ?

M. Bos. — Il vous gêne et vous gênera bien davantage (Bruit à gauche).

M. Firmin Faure. — Qu'arriverait-il si l'Angleterre se livrait demain à un acte d'hostilité qui obligerait nos ministres, malgré leur désir de la Paix, à riposter ?

Jourde. — Avec notre courage de Français nous n'avons qu'à rester impassibles devant les fanfaronnades auxquelles vous faites allusion. (Appl.)

M. Faure termine en demandant à M. Decrais, ministre des colonies, quelles mesures de défense il a prises.

M. Ursleur critique longuement le régime imposé aux colonies, qui réclament vainement les libertés locales indispensables.

Il blâme la distinction qu'on veut établir aux colonies entre les fonctionnaires métropolitains et les fonctionnaires locaux, sous le rapport des traitements ; c'est créer des antagonisme fâcheux.

L'orateur compte sur l'esprit libéral de M. Decrais pour donner satisfaction aux Français d'outre-mer.

M. d'Estournelles rappelle que M. Delcassé a déclaré que la période d'expansion coloniale était close et que la période d'exploitation devait commencer. J'en ai été satisfait dit-il ; je le serais davantage si j'entendais le ministre des colonies faire la même déclaration.

L'orateur dit que le régime adopté pour la Tunisie est un modèle pour le monde entier ; *mais on ne peut pas gouverner de même toutes les colonies.*

Les dangers de l'expansion coloniale sont nombreux ; ils consistent surtout en complications extérieures possibles. Les colonies nous mettent en contact avec quantité de nations. Cette situation nous impose des devoirs, les avons-nous remplis ? Nous n'avons pas d'armée coloniale, mais avons-nous une marine coloniale ? Pas davantage.

Nous n'avons pas l'organisation que nécessite notre empire colonial. Maintenant, quels avantages nous donnent les colonies. Au point de vue militaire, il n'y en a pas, car les campagnes coloniales sont de mauvaises préparations aux grandes guerres continentales.

Au point de vue économique, l'Afrique ne nous offre guère de débouchés.

Notre ressource est-elle en Asie ? On a beaucoup parlé de la Chine. J'y vois, dit l'orateur, non pas 400 millions d'acheteurs, mais 400 millions de producteurs.

La Chine est un danger pour le reste du monde et c'est dans ce pays que nous allons envoyer nos capitaux, nos machines, nos contremaîtres. La Chambre ne peut rester indifférente à une pareille perspective. Vous allez produire un avilissement de salaires effrayant.

L'orateur conclut que la France doit montrer à l'Europe le danger que lui ferait courir le partage de la Chine.

M. Etienne prend ensuite la parole.

Il dit que l'expansion coloniale est le facteur le plus puissant de l'évolution économique.

Il prétend que la situation commerciale de nos colonies est bonne et qu'il faut continuer dans la voie où l'on s'est engagé.

Mais, pour que les colonies puissent acheter nos produits, il faut développer leur agriculture : avant tout, il importe de construire des chemins de fer et d'avoir l'argent nécessaire. C'est ainsi que font tous les pays qui ont des colonies. Très bien.

Enfin, il convient de réunir nos différentes possessions avec la Métropole par des câbles français.

M. Decrais. — Le gouvernement sera en mesure très prochainement de déposer un projet sur les câbles.

M. Etienne appelle également l'attention de la Chambre sur la réorganisation de l'armée coloniale et sur la création du crédit colonial.

L'orateur termine en disant :

Après avoir fait des conquêtes superbes, nous avons été des bienveillants et des généreux, car nous avons cédé à l'Angleterre des territoires qui nous appartenaient.

La Chambre, dit-il, continuera à cette politique coloniale et sa confiance et sa sympathie.

Renvoi de la discussion

La suite de la discussion générale est renvoyée à lundi et la séance est levée à 6 heures.

LA HAUTE-COUR

LETTRE DES ACCUSÉS
à M. Waldeck-Rousseau

Paris, 8 décembre. — Les accusés dont le procès se déroule actuellement devant la Haute-Cour, viennent d'adresser à M. Waldeck-Rousseau la lettre suivante :

Monsieur le ministre,

Les conditions dans lesquelles se termine l'audition des témoins à charge dans le procès de la Haute-Cour rendent l'accusation suspecte et la défense impossible.

Les fonctionnaires de la police restent les seuls témoins de l'accusation ; mais ils ne sont que les échos de propos en l'air ou de dénonciations anonymes qui devraient être sans valeur tant qu'ils ne sont pas confirmés par les preuves.

La Haute-Cour vient de rendre un arrêt qui leur permet de se retrancher derrière le secret professionnel et de refuser de révéler les sources de leurs informations.

Il ne nous reste qu'à nous adresser à vous, monsieur le ministre, pour vous demander de les autoriser à dire toute la vérité et de faire connaître les auteurs de leurs renseignements. La loyauté des débats et la dignité même de votre administration sont intéressées à ce qu'ils puissent parler sans réserves.

Il faut, d'une part, que la défense ne soit pas mise dans l'impossibilité de confondre les informateurs qui ont trompé ces agents.

Il faut, d'autre part, qu'en continuant à s'abriter derrière le secret professionnel, ceux-ci ne soient pas exposés plus longtemps à paraître injustement les complices des calomniateurs.

L'accusation ne saurait objecter, sans se condamner elle-même, que des rapports de police doivent demeurer sans influence sur les esprits des juges, puisqu'elle en fait état, qu'elle les a versés aux débats et qu'elle a vainement cherché faute de preuves, et au dernier moment, à les étayer par l'audition des chefs eux-mêmes de la police qui, comme leurs subordonnés, se sont réfugiés derrière le secret professionnel.

Encore moins prétendrait-on invoquer, pour justifier le silence de vos fonctionnaires, l'intérêt de ce que M. le procureur général a appelé l'espionnage intérieur. Cet intérêt n'est rien à côté des nécessités du contre-espionnage extérieur. Et, dans un procès récent de haute trahison, le gouvernement de la République n'a pas hésité à sacrifier ces nécessités pour assurer la liberté de la défense.

Nous avons droit aux mêmes garanties.

VINGT-QUATRIÈME AUDIENCE

Aujourd'hui, vendredi, l'audience publique est ouverte à une heure dix minutes. Les accusés sont introduits : MM. Déroulède, Buffet et de Vaux, sont toujours absents. L'appel ne signale aucun manquant.

M. Guérin. — Je demande la confrontation qu'on m'a promise hier entre MM. Lépine et Puybaraud.

Le président. — Il y sera procédé plus tard.